

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le **vingt-cinquième jour du mois d'avril 2024** à 15 h, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 959, rue Principale à laquelle sont présent(e)s :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

Siège n° 1 monsieur Pierre Bissaillon
Siège n° 2 monsieur Marc Chalifoux
Siège n° 3 madame Gabrielle Ménard-Audet
Siège no 4 monsieur Sébastien Yelle
Siège n° 5 madame Sonia Tarditi
Siège n° 6 monsieur Hamel

Était absent :

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Thomas.

La personne qui préside la séance, soit maire, monsieur Denis Thomas, informe le Conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au Conseil comme le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire, monsieur Denis Thomas, ne votera pas sur les décisions comme le lui permet la loi.

Est également présente, madame Magali Filocco, directrice générale et greffière-trésorière, à titre de secrétaire.

6 personnes sont présentes.

1.1 Résolution 2024-04-102 **OUVERTURE DE LA SESSION**

Proposée par Marc Chalifoux, conseiller municipal, appuyée de Pierre Bisailon, conseiller municipal, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, de procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 25 avril 2024 à 15 h.

∞ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ∞

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Résolution 2024-04-103 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 25 AVRIL 2024**

Proposée par Sylvain Hamel, conseiller municipal, appuyée de Sonia Tarditi, conseillère municipale, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du conseil présents, d'adopter l'ordre du jour avec les modifications, tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

∞ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ∞

ORDRE DU JOUR

3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

3.1 Adoption du 2^e projet de règlement numéro 436-2024 modifiant le règlement de zonage 231-2006 pour modifier les grilles des usages et des normes des zones 109.1, 210.1 et 118.1

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

3.1 Résolution 2024-04-104

ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 436-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 231-2006 POUR MODIFIER LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES 109.1, 210.1 ET 118.1

Une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré au moins deux (2) jours juridiques avant la séance du conseil et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Sébastien Yelle, conseiller municipal appuyé de Pierre Bisailon, conseiller municipal,

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix adopte le deuxième projet de règlement numéro 436-2024 modifiant le règlement de zonage 231-2006 pour modifier les grilles des usages et des normes des zones 109.1, 210.1 et 118.1.

Denis Thomas
Maire

Magali Filocco
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion donné : 9 avril 2024
Présentation du 1^{er} projet de règlement : 9 avril 2024
Avis de promulgation du 1^{er} projet : 12 avril 2024
Envoi à la MRC du 1^{er} projet de règlement pour conformité : 12 avril 2024
Avis préliminaire de la MRC conforme : 17 avril 2024
Assemblée de consultation de règlement : 25 avril 2024
Présentation du 2^e projet de règlement : 25 avril 2024
Dépôt pour adoption : 25 avril 2024
Envoi à la MRC : 30 avril 2024
Avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum : 29 avril 2024
Journée de registre :
Adoption du règlement :

Envoi à la MRC du règlement :

Délivrance du CA de la MRC :

Avis d'entrée en vigueur :

Envoi MRC copie certifiée conforme du règlement et avis entrée en vigueur :

☞ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ☞

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

5.1 Résolution 2024-04-105

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Sébastien Yelle, conseiller municipal, appuyé de Pierre Bisailon, conseiller municipal, et résolu **UNANIMEMENT** par les membres du Conseil présents, d'autoriser que la séance soit levée à 15 h 04.

☞ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ☞

Denis Thomas
Maire

Magali Filocco
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, _____, Denis Thomas, maire de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

☞☞☞☞